



État des résultats des activités d'une entreprise agricole

Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4003, *Revenus d'agriculture et de pêche*.

Identification						
Votre nom				Votre numéro d'assurance sociale		
Nom de la ferme				Numéro d'entreprise		
Adresse de la ferme			Ville	Prov./Terr	Code postal	
Exercice	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
du			au			L'année 2016 était-elle votre dernière année d'exploitation?
						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Produit ou service principal				Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4003)		
Méthode de comptabilité		Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes		
<input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice				Votre quote-part de la société de personnes %		
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire						

Activités d'entreprise sur Internet	
Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'agriculture.	
À partir de combien de pages ou de sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu.	

Veuillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connu comme adresse localisateur uniforme de ressources (URL) :	
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».)	
_____ %	

Revenus

Blé	9371	_____
Avoine	9372	_____
Orge	9373	_____
Céréales mélangées	9374	_____
Maïs	9375	_____
Canola	9376	_____
Graines de lin	9377	_____
Soja	9378	_____
Autres céréales et oléagineux	9370	_____
Fruits	9421	_____
Pommes de terre	9422	_____
Légumes (autres que des pommes de terre)	9423	_____
Tabac	9424	_____
Autres récoltes	9420	_____
Produits de serre et de pépinière	9425	_____
Récoltes de fourrage ou semances	9426	_____
Vente de bétail		
Bovins	9471	_____
Porcs	9472	_____
Volaille	9473	_____
Ovins	9474	_____
Autres spécialités de bétail	9470	_____
Lait et crème (sauf les subventions pour produits laitiers)	9476	_____
Oeufs	9477	_____
Autres produits	9520	_____
Paiements provenant de programmes		
Subventions pour produits laitiers	9541	_____
Assurance-récolte	9542	_____
Autres versements	9540	_____
Remboursements	9570	_____
Travail à façon et à contrat et louage de machine	9601	_____
Produits d'assurance	9604	_____
Ristournes	9605	_____
Autres revenus (précisez) _____	9600	_____
Revenu brut : Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 168 de votre déclaration de revenus et prestations)	9659	_____

Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenu brut (selon la ligne 9659 à la page 2)				a
Dépenses (inscrivez la partie affaires seulement)				
Contenants et ficelles	9661			
Engrais et chaux	9662			
Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides)	9663			
Semences et plantes	9664			
Fourrage, suppléments, paille et litière	9711			
Achat de bétail	9712			
Honoraires de vétérinaire, médicaments et droits de monte	9713			
Dépenses de machinerie				
Réparations, permis et assurances	9760			
Essence, carburant diesel et huile	9764			
Réparations de bâtiments ou de clôtures	9795			
Défrichage, nivellement ou drainage de terrains	9796			
Primes d'assurance-récolte	9797			
Travail à façon et à contrat et louage de machinerie	9798			
Électricité	9799			
Combustible de chauffage	9802			
Remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance	9803			
Assurances	9804			
Intérêts	9805			
Frais de bureau	9808			
Frais comptables et juridiques	9809			
Impôts fonciers	9810			
Loyers (terrains, bâtiments et pâturages)	9811			
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	9814			
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA)	9819			
Petits outils	9820			
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus en 2015	9937			
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus en 2015	9938			
Autres dépenses				
Total des autres dépenses (consultez la section A, colonne 5, à la page 5) 9790				
Total partiel des dépenses				
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935			
Déduction pour amortissement (selon la section A à la page 5)	9936			
Total des dépenses agricoles : Total des trois lignes ci-dessus	9898			b
Revenu net (perte nette) avant rajustements de l'inventaire : Montant a moins montant b	9899			
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus en 2016	9941			
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus en 2016	9942			
Revenu net (perte nette) après rajustements de l'inventaire : Total des trois lignes ci-dessus				c

Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part du montant c ou le montant sur votre feuillet T5013, <i>État des revenus d'une société de personnes</i>				d
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974			
Total : Montant d plus ligne 9974				e
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes (selon le tableau à la page 4)	9943			f
Revenu net (perte nette) après rajustements : Montant e moins montant f				g
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 3 du tableau à la page 4)	9945			
Votre revenu net (perte nette) : Montant g moins ligne 9945 (inscrivez ce montant à la ligne 141 de votre déclaration de revenus et prestations)	9946			

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Total (inscrivez-le au montant f à la page 3)		

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage			
Électricité			
Assurances			
Entretien			
Intérêt hypothécaire			
Impôts fonciers			
Autres revenus (précisez): _____			
Total partiel			
Moins : Partie pour usage personnel			
Total partiel			
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)			
Montant reporté des années précédentes			
Total partiel			1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant g de la page 3) (si négatif, inscrivez « 0 »)			2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante :			
Montant 1 moins montant 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Déduction admissible : Le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus (inscrivez votre part du montant à la ligne 9945 ci-dessus)			3

Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous êtes tenue de produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931		
Retraits de l'entreprise en 2016	9932		
Apports de capital à l'entreprise en 2016	9933		

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année $1/2 \times (\text{col. 3 moins col. 4})$ si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant ajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 3, la partie « affaires » de ce montant moins le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fin de l'entreprise.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus » à la page 2. S'il y a un montant positif dans cette colonne, alors qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9790, « Autres dépenses » à la page 3. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4003.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence, lisez la section « Règles particulières » au chapitre 3 du guide T4003.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)							
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux (%)	6 DPA de l'année	7 DPA totale pour cette année et les années précédentes	
Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936 à la page 3.						Total de la DPA des biens de la partie XVII	ii

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col.4)
Total des acquisitions d'équipement durant l'année				9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des acquisitions d'immeubles durant l'année				9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'équipement durant l'année				9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'immeubles durant l'année				9928

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Protégé B une fois rempli

Coût total des acquisitions de terrains durant l'année	9923	
Produit total des dispositions de terrains durant l'année	9924	

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4003.

Section G – Détails des acquisitions et dispositions de contingents durant l'année

Coût total des acquisitions de contingents durant l'année	9929	
Produit total des dispositions de contingents durant l'année	9930	

Remarque : Les contingents sont des dépenses en capital admissibles. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 4 du guide T4003.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'agriculture	1	
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	2	
Carburant et huile	3	
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	4	
Assurances	5	
Droits d'immatriculation et permis	6	
Entretien et réparation	7	
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	8	
Autres dépenses (précisez) :	9	
Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 10	10	
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 :}}{\text{montant 2 :}} \right) \times \text{montant 11 :}$	11	
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	12	
Assurance d'affaires supplémentaire	13	
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9819, à la page 3)	14	

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A à la page 5.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	A	
$10 \$^* \times \text{le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)}$	B	
Frais d'intérêt admissibles : Le moins élevé du montant A ou B (inscrivez-le au montant 4 du tableau A ci-dessus)	4	

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2016 pour le véhicule	1	
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2016 pour le véhicule	2	
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2016 et durant les exercices précédents	3	
Prix de détail suggéré par le fabricant	4	
Le plus élevé du montant 4 ou (35 294 \$ + TPS** et TVP ou TVH** sur 35 294 \$)	5	
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS}^{**} \text{ et TVP ou } 800 \$ + \text{TVH}^{**}) \times \text{montant 3}]}{30} - \text{montant 2} :$	6	
$\frac{[(30\ 000 \$ + \text{TPS}^{**} \text{ et TVP ou } 30\ 000 \$ + \text{TVH}^{**}) \times \text{montant 1}]}{\text{montant 5}}$	7	
Frais de location admissibles : Le moins élevé du montant 6 ou 7 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	8	

**Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.